

LOI BLANQUER

NE RIEN LACHER

La suppression, dans la loi, des EPSF (fusion école-collège) est bien la conséquence immédiate des mobilisations, des grèves et des écoles mortes.

Continuons dans ce sens ! Rien ne va !

L'ARTICLE 1 POUR FAIRE TAIRE LES CRITIQUES DES ENSEIGNANT.ES EST MAINTENU.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS SONT ENCORE PLUS DÉGRADÉES (APRÈS LE PASSAGE AU SÉNAT) : "LA FORMATION CONTINUE DEVIENT OBLIGATOIRE DANS LE SECOND DEGRÉ (ELLE L'EST DÉJÀ DANS LE 1ER) ET AURA LIEU DURANT LES CONGÉS SANS ÊTRE OBLIGATOIREMENT RÉMUNÉRÉE".

LES DIRECTEURS D'ÉCOLES DEVIENNENT LES SUPÉRIEURS HIÉRARCHIQUES DES COLLÈGUES ET LES ÉVALUERONT.

DANS LE SECOND DEGRÉ, LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT A DÉSORMAIS UN DROIT DE REGARD SUR LES AFFECTATIONS ET PARTICIPE À L'ÉVALUATION. "DES CONTRATS DE MISSIONS" POURRONT DÉROGER AUX RÈGLES D'AFFECTATION.

LA MATERNELLE OBLIGATOIRE, C'EST DE L'ARGENT DONNÉ AU ÉCOLES PRIVÉS SOUS CONTRAT SANS AUCUNE COMPENSATION POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES.

LES ÉTABLISSEMENT INTERNATIONAUX, C'EST L'OFFICIALISATION D'UNE ÉCOLE INÉGALITAIRE. DANS CES ÉTABLISSEMENTS IL N'Y A PAS D'OBLIGATION À SUIVRE LES PROGRAMMES. UNE ÉCOLE À DEUX VITESSE.

LES AED SERONT EMBAUCHÉS POUR FAIRE CLASSE, À BAS COÛT, À LA PLACE DES ENSEIGNANTS SI ILS SONT EN 2ÈME ANNÉE DE LICENCE, INSCRITS DANS UNE FILLIÈRE DE PRÉPARATION AU CONCOURS.

LE SÉNAT SUPPRIME LES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX PARENTS D'ENFANT ABSENTÉISTE, QUAND BIEN MÊME LES RAPPORTS ONT MONTRÉS L'INÉFICACITÉ DE CETTE MESURE.

SORTIE DU RÉGIME DÉROGATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR LES CPE, PSY-EN, CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS...

Mobilisons-nous